

**SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER**  
**ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO**

**DEMARRAGE DES TRAVAUX DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT**  
**IMMOBILIER AU CŒUR DE MONTE-CARLO**  
**ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L' AUGMENTATION DE CAPITAL**  
**DE 220 MILLIONS D'EUROS**

Monaco, le 10 octobre 2014.

Démarrage des travaux du projet de développement immobilier au cœur de Monte-Carlo

La Société des Bains de Mer a appris avec satisfaction le vote par le Conseil National de la Principauté de Monaco, lors de la séance législative du 8 octobre 2014, de la loi n°931 prononçant la désaffectation, Avenue Princesse Alice, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat.

Après promulgation de cette loi, la Société et l'Etat pourront procéder à l'échange de différentes parcelles dans les conditions approuvées lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 septembre dernier et la Société disposera de l'ensemble foncier permettant la réalisation du projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monte-Carlo dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-après.

Le bâtiment du Sporting d'Hiver sera remplacé par sept corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces de luxe, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunira ainsi 4 600 m<sup>2</sup> de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m<sup>2</sup> en étages, 2 500 m<sup>2</sup> d'espace de bureaux, 2 500 m<sup>2</sup> d'espaces de conférences équipés de technologies multimédia, un espace d'exposition de 400 m<sup>2</sup> et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte, a figuré la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en faisant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable : sur le site paysagé, seront ainsi créés 30% d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée reliant l'avenue des Beaux-Arts aux jardins Saint James.

Fort du vote intervenu, la Société va pouvoir engager les premières phases du programme de travaux, tant au titre de ce projet immobilier de grande ampleur que pour ce qui concerne le projet de rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris.

#### Calendrier prévisionnel de l'augmentation de capital de 220 millions d'euros

Conformément aux résolutions approuvées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 septembre, et afin de financer la réalisation des deux projets évoqués ci-dessus, la Société a prévu de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 220 millions d'euros.

Cette augmentation de capital fera l'objet d'un prospectus, soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, décrivant l'ensemble de l'opération.

Compte tenu des contraintes réglementaires applicables à une telle opération, la Société a prévu d'engager le processus de cette augmentation après la communication financière semestrielle prévue pour le 28 novembre 2014, pour une réalisation effective dans le courant du mois de janvier 2015.

**[www.montecarloresort.com](http://www.montecarloresort.com)**

ISIN : MC0000031187